

L'ÉLECTEUR

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC.

Propriétaire

Edition quotidienne

QUEBEC, 18 JUILLET 1881.

Le "Canadien", la Cour Suprême et la contestation d'Argenteuil.

Le *Canadien* ne laisse échapper aucune occasion d'attaquer la Cour Suprême, et il en crée une au besoin quand il ne s'en présente pas; c'est ce qu'il vient de faire au sujet du jugement qui annule l'élection d'Argenteuil, et il annonce qu'à la prochaine session la bataille recommencera pour abolir ce tribunal.

Si nous voulions nous placer seulement au point de vue de l'intérêt de notre parti, nous n'aurions aucune raison d'aimer beaucoup la Cour Suprême; elle n'a pas mieux traité nos amis que nos adversaires. Le même jour qu'elle a donné une mauvaise note au rédacteur en chef du *Canadien*, elle a privé de ses droits politiques un de nos jeunes amis auxquels nous prenions le plus grand intérêt, elle a brisé sa carrière et causé un dommage considérable au parti libéral. Il n'y a pas un avocat qui n'admette que le jugement prononcé alors contre M. Larue, libéral, est incommensurablement plus sévère que celui prononcé contre M. Perrault, conservateur.

Même en laissant de côté nos prédictions de parti, nous ne serions pas prêt à approuver en tous points la conduite de la Cour Suprême depuis qu'elle existe; nous n'irions même pas jusqu'à dire que sa constitution ne laisse rien à désirer. Peut-être vaudrait-il mieux restreindre sa juridiction aux lois fédérales, et aux questions sur la constitutionnalité des lois passées par le Parlement du Canada et par les législatures locales. Il y a certainement beaucoup à dire en faveur de cette opinion. Notre cour d'appel, composée comme elle devrait l'être et comme elle l'est en grande partie aujourd'hui, offre de bien meilleures garanties d'interprétation que nos lois, et n'en présente pas une seule qui ne soit familière.

Ce que nous venons de dire de la Cour Suprême au point de vue des lois de la province de Québec, s'applique entièrement et avec plus de force encore au Conseil Privé, dont pas un des membres n'a fait de nos lois une étude spéciale. Nous ne sommes pas de ceux qui sont toujours prêts à se pâmer d'admiration devant tout ce qui est de l'autre côté de l'océan. Les juges du Conseil Privé sont certainement des hommes très-distingués, mais ils ne sont ni omniscients, ni infallibles, et lorsqu'ils ont eu à décider des points de notre ancien droit français étrangers au droit anglais, ils ont commis des bévues qui seraient à peine croyables, si l'on ne savait comme il est difficile de bien comprendre une loi sous laquelle on n'a pas vécu pendant longtemps. Quelle confiance aurait un anglais dans nos cours pour le jugement d'une question de droit anglais? Et pourtant, nos juges ont bien plus d'occasion d'apprendre et de pratiquer le droit anglais, que les juges d'Angleterre n'en ont d'apprendre et de pratiquer le droit français. Or, nous croyons qu'il ne suffit pas à un juge d'être à mille lieues d'ici pour avoir plus de science, plus de talent et plus de jugement que les nôtres.

Que l'on se rappelle l'appel au Conseil Privé et à la Cour Suprême sur les questions qui touchent exclusivement au droit de la province de Québec, nous serons prêts à considérer la chose. Mais que l'on ne vienne pas parler de conserver l'appel au Conseil Privé pendant qu'on abolirait l'appel à la Cour Suprême. Ce serait vouloir donner aux hommes de ce côté-ci de l'océan un certificat d'infériorité qu'ils

ne méritent pas, suivant nous, et qui, fût-il mérité, ne devrait certainement pas être décerné par notre pays. La vanité personnelle est une chose ridicule, mais l'orgueil national est toujours digne d'admiration même quand il est porté trop loin. S'il y a une chose que nous admirons chez les Américains, c'est cette confiance en eux-mêmes qui leur fait croire que, comme peuple, ils sont supérieurs à toutes les autres nations.

Le *Canadien* insinue que les opinions des juges de la Cour Suprême ont varié d'une cause à l'autre. Jamais reproche ne fut moins mérité: la cour a été, au contraire, toujours conséquente, avec elle-même; elle a toujours respecté les décisions qu'elle a rendues, et les a suivies quand elle a eu à juger d'autres cas semblables.

Mais si la contestation d'Argenteuil a servi de prétexte au *Canadien* pour attaquer la Cour Suprême, elle aurait dû lui suggérer l'idée de parler du juge qui a jugé ce procès. Jamais la Cour Suprême n'a rien fait d'aussi extraordinaire, pour ne pas dire plus, que ce qu'a fait le juge Bélanger. Voilà un an que la cause est plaidée devant lui, et il vient seulement de rendre son jugement. Que penser d'un délai aussi extraordinaire? Ne dirait-on pas qu'il a en pour but de permettre à M. Abbott de siéger une session encore, et de voter la ratification du contrat avec le syndicat du Pacifique?

Nous comprenons que la Cour de Révision et la Cour Suprême gardent plusieurs mois en délibéré une cause de ce genre, parce que les juges de ces cours n'ayant pas entendu les témoins, il leur faut du temps pour lire et relire de longues et nombreuses dépositions, pour les comparer, les peser et les apprécier. Mais un juge qui a vu les témoins, qui les a entendus, doit être en état d'apprécier le témoignage de chacun d'eux dès qu'il est fini, et s'il n'est pas prêt alors, il le sera beaucoup moins encore au bout d'un an.

Dans les procès d'élections, le juge est un juré quant aux faits. Or, à chaque procès criminel important, les jurés sont appelés à se prononcer sur des faits aussi nombreux et aussi compliqués que ceux qui peuvent se présenter dans une contestation d'élection; il faut, en outre qu'ils arrivent à être unanimes. Remarquons, que ce sont des hommes peu ou point instruits, et complètement dépourvus d'expérience dans l'appréciation des témoignages. Cependant on s'attend à ce qu'ils rendent leur verdict de suite; on a vu des juges les priver de nourriture lors qu'ils délibéraient plus d'une journée. Qu'auraient donc fait ces juges si les jurés avaient pris un an pour se décider?

Le juge Bélanger préside la cour criminelle dans le district de Beauharnois. S'il voulait gourmander des jurés qui tarderaient à rendre leur verdict, ces jurés ne seraient-ils pas en droit de lui dire: nous suivons de loin votre exemple; il vous a fallu un an pour rendre votre décision dans la cause d'Argenteuil, vous ne pouvez pas raisonnablement nous refuser un mois pour donner la nôtre?

Nous ne voulons rien insinuer contre l'intégrité de M. le juge Bélanger; nous en avons toujours entendu parler comme d'un homme honnête et consciencieux. Aussi espérons nous qu'on pourra donner une explication satisfaisante de cet incroyable délai d'un an qu'il a pris pour rendre son jugement. Mais il faut que cette explication soit donnée, car un fait comme celui qui se présente nécessiterait, s'il restait inexpliqué, un changement dans nos lois sur les contestations d'élection. On a mis les comités d'élections de côté pour obtenir une justice, plus impartiale et plus expéditive. Il

est évident que ce but n'est pas atteint, si les juges gardent les causes en délibéré pendant une année. Car alors ils pourraient aussi bien les faire durer trois ans, et renouveler l'exploit de ce comité d'élection devenu légendaire à Québec, qui attendit pour rendre sa décision annulant l'élection, le jour de la dissolution du Parlement.

ACTUALITES.

Grâce à Son Excellence le Gouverneur-Général, le sabre de Montgomery, vient d'être remis aux Livingstone qui résident sur les bords de l'Hudson, près de New York.

Montgomery était allié à cette famille par sa femme qui était une Livingstone.

Le sabre de Montgomery est resté plus de cent ans sur les lieux même où est tombé le héros.

Certains journaux anglais sont grandement scandalisés de ce que le marquis de Lorne le dimanche sur nos chemins de fer.

Le *Witness*, de Montréal, censure vivement Son Excellence qui, dit-il, donne un exemple démoralisateur à nos populations au lieu de leur apprendre à respecter le jour du Seigneur.

La commission des arbitres fédéraux siège à Montréal depuis huit jours.

Elle a complété sa besogne dans l'étude des causes d'expropriation des canaux Welland, Cornwall et Sainte-Anne, et une autre cause d'expropriation qui concerne Halifax.

Le *St. Laurent* parti pour le Havre, jeudi dernier, porte Sénécal, son secrétaire privé, son brosseur et son cuisinier.

Puisse la mer lui être favorable.

Le Procureur-Général, l'honorable M. Loranger, est allé pour quelques jours en villégiature à Tadoussac.

Sir A. T. Galt est arrivé d'Angleterre avec sa famille à Montréal, la semaine dernière.

Le *Chronicle*, ce matin, se dit autorisé à contredire la rumeur qui circulait dans certains cercles dernièrement que M. O. Delorme, greffier de l'Assemblée Législative, allait être bientôt mis à la retraite pour faire place à un Montréalais.

Le *Courier de Montréal* se plaint de ce que la métropole commerciale ne se montre pas charitable envers les victimes du dernier incendie de Québec. On se serait, d'après lui, tout simplement contenté jusqu'à présent de tenir des assemblées sympathiques, il est vrai, mais dont les délibérations n'ont pas eu encore en faveur des victimes de résultats tangibles.

A l'occasion de la fête nationale française, la dépêche suivante a été adressée à Monsieur C. O. Perreault, vice consul de France à Montréal, par Son Excellence le ministre des affaires étrangères, à Paris.

"Le ministre des affaires étrangères à M. C. O. Perreault, vice-consul de France à Montréal:

"Veuillez remercier, au nom du président de la république, Monsieur Moïse Schwab et la colonie française du télégramme envoyé à l'occasion de la fête nationale."

La cinquième excursion annuelle du *Canard* doit avoir lieu de Montréal à Québec, le 10 août. Les organisateurs ont notifié le *Canada*.

L'honorable M. Church, C. R. est parti pour l'Angleterre, samedi dernier, par le *Moravian*.

Il va plaider devant le Comité Judiciaire du Conseil Privé dans la cause de Belleau et al vs la Reine.

Il doit être publié cette semaine, à Montréal, un ouvrage intitulé: "La Cité du Mal contre la Cité du Bien ou le Droit de la Force contre la Force du Droit" à propos de la question universitaire, par le Dr. Elzéar Paquin.

Le voyage de Boss Sénécal en France.

Opinion de la presse conservatrice:

(Du *Canadien*.)

Le voyage de messieurs Chapleau, Sénécal, Mathieu, Roberge etc., en France est le sujet de commentaires nombreux. Sans approuver tout ce qui s'imprime à ce propos, nous ne trouvons pas mal que l'attention soit fixée sur cette "promenade" qui, il est certain, a rapport à des entreprises dans lesquelles la province est intéressée.

L'important est que l'opinion publique ne s'endorme pas. Nous nous engageons, pour notre part, à la tenir éveillée.

Autre chose est de concevoir des projets et autre chose de les faire accepter. On l'a vu pendant la session dernière.

L'un des grands reproches que la chambre actuelle mérite, est que trop de ses membres sont intéressés dans des sociétés ou compagnies qui comptent sur les gouvernements pour obtenir des faveurs, directement ou d'une manière détournée.

Prenez garde que notre législature tombe sous l'influence des "rings"; ce serait notre ruine en sus de notre déshonneur.

Ils sont si nombreux ceux qui croient que, pour arriver à la fortune, il est permis de tout faire, ou à peu près, en politique.

Puis les plans les plus néfastes sont toujours présentés au nom de l'intérêt général, pour le salut de la patrie.

Nous n'appliquons pas, d'une manière spéciale, ces remarques au voyage de M. Chapleau, que nous n'avons pas le droit de blâmer tant que le but — en supposant qu'il soit reprehensible — n'en sera pas connu publiquement.

(Du *Nouvelliste*.)

M. Chapleau est allé en Europe! M. Sénécal l'a suivi M. Faucher de St. Maurice accompagne M. Sénécal.

M. Chapleau se fait escorter par son secrétaire privé.

Telle est la grande nouvelle annoncée par toutes les gazettes du pays. Notre bon public est resté ébahi.

A quoi bon ce voyage? s'est-il dit.

A quoi bon surtout de grossir le nombre des excursionnistes pour un voyage d'outre-mer ayant un but également inconnu et incertain.

Sommes-nous donc si riches dans notre province qu'il nous soit loisible de faire promener à nos dépens tous ceux qui sont mordus de l'envie de traverser l'océan.

M. Sénécal ne pouvait-il inscrire ses impressions sur ses tablettes sans être flanqué de l'auteur de *Tribord à Babord*.

Et à la rigueur, l'ex-premier-ministre n'aurait-il pu se dispenser, pour deux

ou trois mois, de faire dépouiller sa correspondance par une main étrangère.

Pis que tout cela et comme si ce n'était pas assez de quatre représentants de notre pays dans la belle France, MM. Chapleau et Sénécal se sont adjoints trois autres camarades dans la personne de M. Mathieu, député, M. Laberge, entrepreneur et M. Cadoret, employé du chemin de fer du Nord.

Qu'ont à faire ces messieurs dans cette galère — que nous payons?

Vont-ils en Europe pour être les témoins des transactions de leurs compagnons et sinon, pourquoi y vont-ils?

La première hypothèse est absurde, nous le déclarons.

Le premier ministre, doublé de la personnalité du surintendant, possède assez de prestige pour se faire venir à l'étranger et assez d'influence pour se passer auprès des capitalistes français de l'entourage qu'il s'est complaisamment entouré.

Expliquez qui voudra maintenant pourquoi M. Chapleau a tenu à traîner à sa remorque toute une petite colonie.

Ce qu'il y a d'évident pour nous, c'est que nous sommes déjà bien loin du programme d'économie préconisé à la dernière session. On faisait alors des retranchements, on jetait cavalièrement à la porte de pauvres employés sous le prétexte qu'ils coûtaient trop chers à la province.

Et ces économies et ces rognures de salaires, à quoi les emploie-t-on à l'heure qu'il est?

A remplir, croyez-vous, le coffre public?

Nullement. Elles servent à frayer les dépenses de cinq à six personnages qui ne sauront probablement faire autre chose que se promener sur les boulevards.

Et l'on voudrait que ce bon public restât muet!

Eh bien non! ce public a le droit de dire aux gouvernants: si vous ne voulez point entendre nos plaintes, restez fidèles à votre programme, ne dépensez pas en pure perte les deniers que vous avez prélevés en bannissant quelques-uns de vos serviteurs.

Et qui dira que ce public n'a pas raison!

GARFIELD.

Washington, D. C., 16 juillet, 7 heures p. m. — Excellente journée pour le président aujourd'hui, la meilleure certainement depuis son assassinat. Moins de fièvre qu'hier encore. Le pouls à une heure cette après-midi battant 94, la température était à 98.4 et la respiration 18.

Le pouls est descendu depuis à 88, la température a monté à 100.2, et la respiration à 7 heures était à 19.

New-York, 16 juillet. — Guiteau, d'après une dépêche de Washington; a dit à un avocat de district aujourd'hui; que si c'était à recommencer, il ne ferait pas ce qu'il a été mal inspiré, il croit maintenant que Dieu désirait que le Président ne fût pas assassiné; puisqu'en dépit de balles, il lui conserve la vie; en fin de compte, je n'y retournerai certainement pas, dit-il, quand même j'en aurais l'occasion.

Washington, 17 juillet. — Le président est certainement sauvé maintenant. Il prend et digère parfaitement une nourriture plus substantielle. Naturellement, il est très faible, mais avant longtemps il aura recouvré en totalité ses forces perdues.

Le départ de Son Excellence.

Son Excellence le Gouverneur Général, est parti à 3.30 heures cette après-midi pour le Nord-Ouest.

Voici quel est le personnel de sa suite : Le colonel de Winton, le Révd. Dr. McGregor, M. Austin, M. S. Hall, le capt. Chater, A. D. C., le capt. Bagot A. D. C., et M. Colin Sewell, écrivain M. D.

L'escadron de cavalerie de Québec a escorté Son Excellence jusqu'à la gare du chemin de fer du Nord.

On a pris les plus grandes précautions pour que le train ne soit pas retardé et pour prévenir les accidents.

Les frégates Françaises.

La *Magicienne* et le *Dumont d'Urville*, vaisseaux de guerre français que nous attendions avec impatience, sont entrés dans le port de Québec hier l'après-midi vers une heure. Les frégates ont jeté l'ancre en face du quai de la reine.

Les canons de la Citadelle ont tonné pour saluer le drapeau français et ceux de la frégate ont fait entendre du fleuve leur sord et puissant grondement pour saluer le drapeau britannique.

Plus tard, dans le cours de l'après-midi, le Consul Général de France, à Québec, le Comte de Ses Maisons est allé en costume officiel rendre visite à l'amiral, à bord de la *Magicienne*. La salve ordinaire d'artillerie a signalé son arrivée à bord.

Dans le cours de la soirée, l'amiral est descendu à terre et est allé officiellement rendre visite à Son Excellence le Gouverneur Général.

Convention Académique.

La Convention Académique doit avoir ses réunions le 20 et 21 juillet prochain, à Memramcook.

Le président général est l'honorable M. Landry, et le secrétaire M. J. A. Girouard, M. P.

Plusieurs Canadiens français ont été invités à prendre la parole devant la Convention, entre autres l'honorable juge Routhier, l'honorable M. Laurier, M. J. P. Rhéaume, président de la St-Jean-Baptiste, l'honorable M. P. J. O. Chauveau, l'honorable M. Chapleau, ainsi que M. H. J. J. B. Chouinard, secrétaire général de la Société St. Jean-Baptiste de Québec.

On a ainsi invité M. Rameau, l'éminent historien de l'Acadie. Nous espérons que MM. les organisateurs de la grande fête, jouiront de la présence et du concours de cet homme distingué.

Le président de la Société St. Jean-Baptiste, M. Rhéaume, est parti ce matin par l'Intercolonial pour se rendre à Memramcook où doit siéger la Convention.

En difficulté.

Grâce à certaines intrigues de spéculateurs américains auxquelles n'était pas étranger le célèbre Jay Gould, qui est à l'égard des lignes télégraphiques, ce que Vanderbilt est à l'égard des chemins de fer, la compagnie de télégraphe Montréal, menaçait il y a quelques jours de s'amalgamer avec la compagnie *Great North Western*.

Mais les actionnaires qui voyaient sacrifier leurs meilleurs intérêts, sans avoir été consultés, ont pris des mesures, fait servir aux autorités de la compagnie de télégraphe Montréal un bref leur enjoignant d'avoir à se désister de leur projet.

M. le juge Papineau a entendu vendredi les plaidoiries au sujet de la requête pour un bref d'injonction à l'effet d'empêcher le transport des fils télégraphiques et du matériel de la compagnie du télégraphe Montréal à la compagnie "Great North Western".

M. Ritchie, C. R. occupait pour les requérants, MM. Tait et Doutre C. R. pour les intimés, MM. Wotherspoon, D. Girouard, Jos. Doutre, C. P. Davidson pour la compagnie américaine. L'honorable Wm. Macdougall et M. Hector Cameron étaient aussi présents

et représentaient les autres compagnies intéressées dans les changements projetés.

Les faits exposés peuvent se résumer en ceci :—Des propositions ont été faites à la compagnie de Télégraphie de Montréal de transporter à la compagnie dite "Great North Western" la possession et jouissance de ses fils télégraphiques et de tout son matériel pendant l'espace de 99 ans ; la compagnie américaine s'obligeant de payer \$165,000 chaque année, somme qui représente un dividende d'environ huit pour cent.

De son côté, le pétitionnaire pour le bref d'injonction, M. Martin Hopkins allègue que ce transport constitue de fait une vente de la propriété et des droits de la compagnie, chose qui ne peut se faire d'après sa charte, attendu que les profits retirés chaque année n'appartiennent pas au bureau de direction mais aux actionnaires.

La requête allègue de plus que le transport projeté mettra les directeurs dans l'impossibilité de faire leurs rapports annuels, de préparer des règlements pour la gouverne des employés, de déterminer des tarifs particuliers ainsi que l'exécution de plusieurs autres privilèges qui lui sont accordés par sa charte. La requête termine en rappelant que dans le bill présenté à la session fédérale de 1880 par la compagnie de télégraphe de Montréal, toutes les clauses qui auraient trait à une fusion avec d'autres compagnies ont été retranchées, le gouvernement lui refusant ces pouvoirs.

La cause a été prise en délibéré.

Mort subite.

Samedi dernier, vers cinq heures et quart de l'après-midi, la mort est venue frapper subitement la mère du Révd. M. Louis Sanfaçon, vicaire à l'Islet, de saur Sainte-Nathalie au couvent des Sœurs de la charité à St-Romuald, ainsi que de notre ami, M. Victor Sanfaçon, médecin à St-Roch.

Elle descendait la rue St-Joseph, lorsque elle est tombée comme foudroyée la face contre terre.

On est accouru au devant d'elle, mais elle était à peine relevée qu'elle expirait entre les bras des personnes qui avaient volé à son secours.

Madame Sanfaçon était depuis longtemps prise d'asthme et de maladie de cœur. Elle était née Marie, Marguerite Webster et était veuve de puis plusieurs années, d'un de nos plus anciens maîtres tanneurs.

Que la famille qui vient d'être si subitement frappée dans la plus chère de ses affections, veuille bien accepter nos condoléances les plus sincères.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES**EUROPE**
ANGLETERRE.

Londres 16 juillet.—La mise à l'encre des effets d'ameublement et autres laissés par Lord Beaconsfield a duré trois jours et elle a réalisé £7,000. On a vendu 220 guinées le manuscrit de *Young Duke* Théodore Marten a payé le manuscrit de *Centauri Fleming* 200 guinées. Le manuscrit de Aery a produit 140 guinées ceux de *Rise of Iskonds de Tzin in Heasen* et une partie de celui de Venitux ont produit 90 guinées chacun.

Il y a plusieurs cas d'insolation en Angleterre, samedi dernier. A l'observatoire de Greenwich, vendredi, le thermomètre marquait à l'ombre 97 degrés au soleil le mercure thermométrique s'est élevé à 123°. Même température à Paris.

Le Prince de Galles avant de se retirer des terrains de l'exposition agricole à Derby, hier, est allé visiter attentivement le département des produits agricoles provenant du Canada, et a paru prendre un intérêt tout particulier aux produits de la colonie.

Des nouvelles certaines de St. Pétersbourg disent que la Russie se précipite à pas de géant vers l'anarchie. Le Czar est encore pour ainsi dire prisonnier à Peterhoff et ne se rend de temps à autre dans la Capitale que quand les affaires d'états l'exigent, il ne retarde pas à aller se renfermé ensuite dans la forteresse. Le nou-

veau cabinet ne veut plus réaliser les réformes qu'exige le peuple. La corruption a gagné tous les rangs de la société depuis le Ministre du culte jusqu'aux personnages officiels de l'empire. La révolution qui est de plus en plus menaçante sera plus horrible dans ses résultats que ne l'a jamais été aucune des précédentes révolutions.

FRANCE

Paris, 16 juillet.—Le Sénat vient d'adopter le projet de loi accordant pleine et entière liberté à la presse.

Il est rumeur que le célèbre chef des Kroumir Bou Amena vient, d'être défait par l'armée française qui le poursuit.

ITALIE.

Rome, 16 juillet.—Six italiens pour avoir malicieusement obstrué le convoi funèbre qui transportait les restes de Pie IX à la Basilique de St-Laurent, hors des murs, ont été condamnés à une amende et de plus emprisonnés pour un certain temps.

Le procès de ces ignobles émeutiers n'a pas eu lieu son tapage. On a dû chasser de la Cour par deux fois les curieux qui assistaient aux procès.

RUSSIE.

St Pétersbourg, 16 juillet.—A la suggestion du général Ignatieff, le Czar a commué en une déportation pour la vie dans les mines de la Sibérie la sentence de mort prononcée contre Jessie Helfman, qui a participé au meurtre d'Alexandre II.

A TRAVERS LA VILLE

Chien féroce.—L'enfant de Mme Veuve Cléophas Martel, âgé de 5 ans, a failli être dévoré par un chien enchaîné. L'enfant venait de lui porter à manger et voulant reprendre l'assiette que le chien avait débarrassée de son contenu, la bête féroce sauta à la figure de son bienfaiteur et lui déchira la lèvre supérieure en deux. Peu s'en est fallu que l'enfant perdît la vue, les griffes de l'animal ayant laissé leurs traces chaque côté du nez. Si le propriétaire de la bête n'eût pas été sur les lieux, c'en était fait de l'enfant. Décidément, le monde devient méchant, et voilà encore une famille compromise par l'un des siens. Le chien est un beau *Terreneuse* ; or l'on sait que le *Terreneuse* est considéré comme un animal très doux, ami de l'homme et surtout de l'enfant. Lorsque la famille est grande il se trouve toujours quelqu'un pour la déshonorer. L'œuvre de Guiteau l'assassin du Président des Etats-Unis, et le chien de la Petite-Rivière.

Le petit blessé a reçu les soins du Dr. L. Larue.

Prophéties.—M. Vennor nous promet, ces jours derniers des orages pour samedi, et des chaleurs torrides pour le 23, 24 et le 25 juillet accompagnées de tempêtes ; il ferait froid les 27, 28 et le 29. Nous aurons, dit-il, des gelées à signaler dans l'Ouest des Etats-Unis et au Canada.

On voit que la première partie de sa prédiction s'est accomplie.

Echappé belle.—A Lévis, samedi matin, un marchand-épicerie de l'endroit, M. Charles Castonguay est allé au fleuve pour baigner son cheval et laver son véhicule. Malheureusement il s'éloigna un peu trop du rivage, et tout à-coup on le vit disparaître avec son véhicule et sa bête.

C'a n'a été qu'à grande peine et après d'énergiques efforts qu'on a réussi à sauver M. Castonguay.

Quand au cheval, on a dû le laisser là, il était noyé.

Généreuse contribution.—Messieurs Jules Robin et Cie, propriétaires de la célèbre distillerie d'eau de vie de Cognac, ont fait remettre dernièrement au Maire de Québec par l'intermédiaire de la maison Turner, Whitehead et Turner, un chèque de \$500, pour les victimes du dernier incendie.

Progrès.—Les avantages inappréciables du téléphone s'imposent aux personnes qui ont les ressources nécessaires pour se le procurer. Actuellement la compagnie pose des fils téléphoniques dans l'avenue Grande Allée.

En reconstruction.—Les dépendances de la fabrique d'allumettes de Monsieur Howard à Etchemin, sont en reconstruction, mais cette fois-ci on n'emploie que des matériaux incombustibles, le fer et la brique.

Le feu dans les bois.—La pluie orageuse de samedi a eu pour effet d'éteindre en plusieurs endroits le feu que faisait d'épouvantables ravages depuis plusieurs jours dans les bois.

On rapporte que vendredi pendant que l'incendie en certaines paroisses de la rive sud en était pour ainsi dire à son paroxysme, un certain nombre de résidences et de bâtisses dans St-Nicolas, St-Lazare et St-Jean-Crysostôme, ainsi qu'une quantité énorme de bois carré de valeur ont été réduites en cendres.

Rectification.—Nous sommes heureux d'apprendre que nous avons été induit en erreur, en reproduisant ce que l'un de nos confrères publiait au sujet de M. Barbeau, contre-maître de la manufacture de M. W. Roy.

Le Dr L. Larue nous informe que son patient se porte à merveille, pour le moment ; qu'il peut même surveiller les travaux de la manufacture ; que ce n'est pas quatre doigts que M. Barbeau a perdus, mais trois : que ce ne sont pas les médecins qui les lui ont enlevés, mais bien une machine à emboufeter.

Le Dr Larue espère que son patient conservera le peu qui lui reste de ses trois doigts mutilés, et que l'usage du scappel ne sera pas nécessaire.

Accident.—Samedi matin M. Simpson de Lévis s'est fait fracturer la jambe en deux endroits différents.

Il était sur son quai regardant décharger du charbon, quand soudain la cuve employée pour ce travail, est venue le frapper à la jambe, et on sait le reste.

Aux touristes.—Le *Saguenay* part demain matin à 7.30 heures du quai St-André pour la Baie de Ha! Ha! et Chicoutimi.

Plâtre.—Monsieur Auguste Gingras de Québec a dernièrement fait la découverte d'un gisement de plâtre sur une montagne située à un mille et demi environ de l'Eglise de St-Jérôme, tout près de la voie du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean. Monsieur Gauvreau, le manufacturier de ciment a trouvé l'échantillon que monsieur Gingras lui avait apporté excellent.

Pèlerinage.—La Société Sainte-Cécile s'est rendue en corps hier, à Ste-Anne de Beauré.

Les résidents de l'endroit conserveront longtemps le souvenir de l'excellente musique que nos amateurs y ont fait hier matin et hier l'après-midi.

En dépit d'une concurrence aussi inexplicable qu'inattendue et qui ne fait certainement pas honneur à celui qui l'a organisée, le pèlerinage tant au point de vue religieux et artistique qu'au point de vue pécuniaire n'en a pas moins été un succès véritable.

Partis.—Les artilleurs canadiens qui doivent prendre part au concours de tir de Shoeburyness en Angleterre, sont partis, samedi matin, par le *Moravian* pour l'Europe.

Ils étaient en station à la Citadelle depuis une semaine.

Après une parade devant les officiers de la garnison, ils se sont rendus au quai vers neuf heures, accompagnés et suivis d'une foule de personnes sympathiques et de badaux.

Le Capitaine Oswald qui commande le détachement doit présenter à titre de cadeau à l'Association d'Artillerie Nationale en Angleterre une pièce d'ornementation splendide en argent solide. Elle a douze pouces de diamètre et est supportée par trois castors artistement faits. La pièce représente un amas de neige et de glace, et on y remarque l'inscription suivante : "Présenté à l'Association d'Artillerie Nationale par le Lieutenant-Colonel Oswald, commandant le premier détachement d'Artilleurs Canadiens au concours de tir de Shoeburyness, 1881."

Arrivée.—Un yach américain mû par la vapeur est entré dans le port à 11.30 heures hier matin.

Il s'appelle le *Yosemite* et est sous le commandement du Capitaine Avery et est venu directement de New-York par voie d'Halifax N. E.

A bord se trouvant les excursionnistes dont les noms suivent :

Messieurs Wm. Belds, son propriétaire, Madame Belds, M. Alex Gordon, H. Howard Burras et Meile. Norsford.

FAITS DIVERS

Eglise Notre-Dame.—Il est question d'enlever une partie du second jubé du fond au jubé d'orgue actuel, et de réunir le premier jubé du fond aux second jubés latéraux par un seul et même amphithéâtre, plus spacieux et plus imposant que l'ancien.

Ce changement ne détruirait rien la solidité de l'Eglise, concorderait parfaitement avec le style et la symétrie du reste de l'édifice et offrirait l'espace suffisant pour placer un orgue convenable et proportionné à la grandeur

de l'édifice, chose impraticable avec la disposition actuelle.

Il permettrait en outre au directeur une plus grande facilité de surveillance ayant vue directe sur chaque chaire, communication avec tous et avec l'organiste en particulier, ce dernier étant placé près de lui.—*La Patrie*.

Incendie à Berthier (en haut).—A 8 heures samedi matin, les bureaux de la fabrique de sucre de betteraves, établie à Berthier, sont devenus la proie des flammes.

L'incendie a été allumé par des étincelles provenant d'une locomotive du chemin de fer du Nord. La maison a été détruite, mais les livres et les plans ont été heureusement sauvés. Pertes \$300.

Suicide à St-Pie.—Vendredi matin, un cultivateur du nom de Paul Ménard demeurant près du village de St-Pie et âgé de 60 ans, a mis fin à ses jours, en se pendant à un des soliveaux de sa grange.

Il était sorti de bon matin pour aller soigner ses bestiaux, quand sa femme, inquiète de son absence prolongée, partit à sa recherche et le trouva mort.

On ne sait à quoi attribuer cette fatale détermination, car M. Ménard était un cultivateur aisé et jouissait de l'estime publique.

Une mère en peine.—Madame Yong, qui demeure dans la rue Courville, Montréal, allait jeudi dernier, dans l'après-midi reconduire sa mère à la gare du Mile-End, en compagnie de ses deux petits enfants, âgés de 8 et 10 ans. Laissant les enfants sur la plate-forme de la gare, elle pénétra dans un wagon pour y installer sa mère, mais au moment des derniers adieux, le convoi se mit en mouvement, emportant la mère pendant que les enfants restaient à la gare. On voit d'ici le désespoir de la pauvre femme.

Au Sault-au-Récollet, une dépêche fut expédiée aux autorités de la gare du Mile-End, les priant de prendre soin des enfants, en attendant le retour de Mme Yong dans la soirée.

Avis Commerciaux.

Nouvellement reçu à la maison populaire de F. X. Lepage, 53 et 59, rue de la Couronne.

Au delà de 160 pièces d'étoffes à robe valant 20c et demi pour être vendues à 12 cents, nuances des plus nouvelles.

Aussi : un petit lot de Bunting noir à 20 cents la verge.

Dans toute l'histoire de la Médecine

aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'AYER'S CHERRY PECTORAL, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice, quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quelconque en a fait usage une seule fois continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du CHERRY PECTORAL, en font amplement usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. AYER & CIE., Lowell, Mass., E.-U., chimistes pratiques et analystes.

En vente chez tous les Pharmaciens.

MARIAGE.

Ce matin, dans une des chapelles latérales et privées de l'Eglise St-Roch, par l'abbé David Gosselin, vicaire de la cure, Monsieur Auguste Laberge, à Mille Marie, Olympie Bédard, fille aînée de Dame veuve Thomas Bédard.

DECES.

Samedi dernier, le 16 courant, subitement, à l'âge de 57 ans, Dame Marie Marguerite Webster, épouse de feu Louis Estimbe dit Sanfaçon.

Son service aura lieu demain, mardi, à neuf heures dans l'Eglise St-Roch et sa sépulture aura lieu au cimetière St-Charles.

Le convoi funèbre partira à 8½ heures de la résidence de la défunte, coin des rues St-Valier et St-Dominique.

Parents et amis sont priés d'assister à ses funérailles sans autre invitation.

Annonces nouvelles.

HOTEL LAROCHELLE

RIVIERE-DU-LOUP EN BAS.

Cet Hotel si avantageusement connu du public, a été réparé et est maintenant pourvu de toutes les améliorations modernes.

Pension à la journée, à la semaine, et au mois, à des prix raisonnables.

LUCIEN PRATTE, Gérant.

15 juillet 1881.—3m

PELERINAGE

— DES —

ASSOCIÉS DU SACRÉ-CŒUR

Par une permission spéciale de Monseigneur, les associés du Sacré-Cœur feront leur pèlerinage annuel à Ste Anne.

Dimanche, le 31 Courant

Le Magnifique vapeur Les Laurentides quittera le quai Champlain à 6 heures précises.

Prix : Aller et retour 50 cts.

Des cartes seront en vente chez MM. J. A. Langlais, Drouin et Frère, Libraires et à bord du vapeur le matin du départ.

Pèlerinage à Ste Anne.

DIMANCHE, 17 COURANT,

Le vapeur "St Antoine" laissera le marché Champlain à trois heures du matin pour Ste Anne.

Prix du passage aller retour : 25 cts.

14 juillet 1881.

Nouvellement reçu au Magasin POPULAIRE

DE

F. X. LEPAGE

53 ET 59

Rue de la Couronne

Etouffes Noires pour Robes, tels que Cache-miroir, Paramata, Cobourg, Merino, Alpaca brillante, Crêpe et crépé Noir.

AVIS

Aux marchands-épiciers et autres.

Toutes les personnes qui enfreindraient d'une manière quelconque les droits que m'accorde le bref et que j'ai obtenu le 23 février, 1877,

Les marchands-épiciers ou autres pourront se procurer de mon Altumeur brevété.

F. X. ANDREWS ET FILS, Marchands de gros, Rue St Paul.

VENTE CONSIDÉRABLE

PAR CASEY ET CIE,

Meubles de l'Ouest !

Meubles de l'Ouest !

Quatre grandes manufactures prendront part à la vente.

Meubles et Articles de Ménage, magnifiques, nouveaux et solides.

MM. CASEY ET CIE, attirent l'attention des personnes qui désirent réellement des Meubles de ménage de première qualité et du meilleur goût.

Landi, le 18 de juillet

Meubles d'antichambre, patrons nouveaux. Meubles de Salle à dîner, Meubles de Chambre à Coucher.

Les effets seront maintenant visibles tous les jours jusqu'à l'heure de la vente.

La vente commencera à DEUX HEURES précises.

Rappelez-vous. A l'entrepôt 4 rue St Jean Haute-Ville.

Les effets seront emballés et expédiés à très bon marché.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LONDRES

Etablie par une charte Royale EN L'ANNEE 1720.

No 7, Royale Exchange et 7, Pall Mall, Londres.

Capital - - - - - \$ 4,431,750 Paye - - - - - 2,240,825 Fonds de reserve - - 12,317,664

Le soussigné, agent de la dite Compagnie est prêt à payer le montant des pertes éprouvées par cette assurance lors du dernier incendie, aux conditions les plus raisonnables.

A. JNO. MAXHAM,

AGENT, Rue St Pierre.

Le bureau ci-dessus est un des plus anciens et des plus riches du monde entier, et s'est fait remarquer par la promptitude et la libéralité avec lesquelles il règle ses affaires.

GRAND PELERINAGE BONNE STE. ANNE

Sous la direction du P. Vignon S. J.

DAMES DU ROSAIRE VIVANT JEUDI LE 4 AOUT.

Les magnifiques vapeurs "Ste Croix et Brothers" ont été choisis pour la circonstance.

Les enfants au-dessous de 13 ans paieront à moitié prix. Les cartes seront en vente au faubourg St Jean chez M. Vincent, libraire, à St Roch.

Vente à l'Encan de Terrain et Maison de valeur

Par OCTAVE LEMIEUX et Cie.

Mardi le 26 juillet 1881

Sur les lieux, No 110 et 112, coin des rues Prince-Edouard et Dorchester, St. Roch.

Nous avons reçu instruction de J. AUGER, éc., N. P., de vendre à l'encan le magnifique poste de commerce et résidence privée situé au coin des Rues Prince-Edouard et Dorchester.

La vente à ONZE heures précises. OCT. LEMIEUX ET CIE. Encanteurs.

Graines de Betteraves a Sucre 1ère Qualité

Employées par l'Union sucrière Franco-Canadienne. Pour prix et conditions s'adresser à P. PORREST, Boite 644 P. O. Montréal.

FETE NATIONALE DES CANADIENS-FRANCAIS CÉLÉBRÉE A QUEBEC EN 1880

HISTOIRE-STATISTIQUES-DOCUMENTS MESSE-PROCESSION-RANQUET-CONVENTION.

PAR M. H.-J.-J. B. CHOUNARD Sec.-Gén. de la Convention.

Cet ouvrage sera livré dans quelques jours à ceux qui y auront souscrit avant le 15 juillet prochain, aux conditions suivantes: Le volume sera envoyé, franc de port, broché ou relié;

H. J. B. CHOUNARD. Boite, 264, Bureau de Poste, QUEBEC.

Ces conditions sont offertes aux souscripteurs seulement. A partir du 15 juillet 1881, le prix de l'ouvrage broché sera strictement d'une piastre et cinquante centimes (\$1.50).

A LOUER Une famille désirant aller passer la belle saison à la campagne trouvera une maison contenant sept appartements près de l'église de Beauport.

CHARLES COTE (Gradué de l'Université Laval) Médecin et Chirurgien

88, RUE ST JOSEPH. Québec, 1er juin 1881.—3m

HOTEL WARREN, MALBAIE.

L'HOTEL WARREN QUI EST SANS RIVAL pour la grandeur, l'architecture, et le site dans la Malbaie, est maintenant ouvert au public voyageur.

Le Voleur illustré journal français. Pour le Français absent de la mère patrie, pour l'étranger sympathique à la France et familier avec son langage, aucune publication n'est plus précieuse et plus intéressante à connaître que le Voleur.

Le roman, toujours signé des noms les plus populaires, y tient une place importante, mais l'histoire contemporaine, la biographie des célébrités du jour, les voyages, les articles de mœurs, la poésie, la chronique judiciaire, la critique théâtrale, la mode, la vie parisienne, l'actualité surtout, y sont largement représentés.

La partie illustrée, due à l'élite des artistes vivants, embrasse tout ce qui peut charmer les yeux, intéresser et recréer l'esprit: scènes de romans et de théâtres, vues, solennités, portraits, copies de tableaux anciens et modernes, modes, caricatures, actualités, rébus, musique.

Le Voleur paraît une fois par semaine, par livraison de 16 pages in-40, dont quatre pages d'illustrations, protégées par une couverture volante.

L'affaire MATAPAN! PAR F. DU BOISGOBEY le plus populaire des romanciers contemporains. Prix de l'abonnement. Un an pour neuf francs.

Le plus populaire des romanciers contemporains. Prix de l'abonnement. Un an pour neuf francs. Bureaux à Paris, 39, rue des Saints Pères.



E. JACOT IMPORTATEUR DE MONTRES

ET DE BIJOUTERIES.

Désire attirer l'attention de l'honorable client, tèle sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.

M. JACOT vient de recevoir d'or et d'argent (grand choix) parures (sets) chaînes et chaînons, croix, lockets, cachets, épinglettes, pendants d'oreilles, anneaux, bagues, bijoux en noir, boutons, etc., etc., horloges, argenteries, lunettes, pince-nez, etc., etc.

Afin de donner une chance à tout le monde nous avons marqué les effets achetés les années précédentes à une GRANDE REDUCTION, et nous avons adopté le NOUVEAU SYSTEME en affaires.

Quick sales and small profits. E. JACOT, 11, rue St Joseph, St Roch, Québec, 17 mai 1881.

MEUBLES ET IMMEUBLES OFFERTS EN VENTE

St. Pierre Rivière du Sud, Montmagny.

LES DIVERS MEUBLES et IMMEUBLES ci-après décrits peuvent être vendus en un seul lot ou en plusieurs, selon le gré des acheteurs.

10. Une ferme de première classe contenant environ quatre-vingts (80) arpents en superficie ainsi que la maison dessus construite, grange, hangar, etc., le tout en ordre parfait.

Le tout provenant de la succession de feu Elzéar Talbot dont les qualités, comme agriculteur étaient justement appréciées.

Avendre immédiatement et à des conditions faciles S'adresser au Révérend N. Beaubien, curé, et à M. Auguste Talbot, tous deux de St Pierre, Rivière du Sud, Comté de Montmagny.

ON DEMANDE

Un apprenti charcutier. S'adresser à S. SEGUY, 197, rue Desfossés, St Roch. 7 juillet 1881.

HOTEL ST. JAMES.

(Ci-devant Hôtel Farmer.)

A TROIS-RIVIERES.

La société récemment formée et connue sous le nom de

Jos. Riendeau & cie,

L'honneur d'informer le public voyageur que le splendide hôtel dont la popularité ne cesse d'augmenter de jour en jour et qui est désigné sous le nom de

ST JAMES HOTEL

vient de subir toutes les améliorations modernes; ce qui lui permet maintenant de faire la concurrence aux meilleures maisons de Montréal et Québec.

M. JOS. RIENDDAU, (autrefois de l'hôtel du Canada, à Montréal où il a laissé de si agréables souvenirs à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître, ose espérer que par sa bonne administration du splendide HOTEL ST JAMES, il saura mériter une large part du patronage public.

L'HOTEL ST JAMES qui est spacieux et élégamment meublé se trouve situé en face du fleuve St Laurent, à quelques pas du débarcadère des vaisseaux de la compagnie du Richelieu et à peu de distance de la gare du chemin de fer du Nord, où des voitures se tiennent à l'arrivée de chaque convoi pour le transport des voyageurs.

N. B.—Un bureau du "Montreal Telegraph Company" est ouvert dans l'établissement. JOS. RIENDDAU & CIE, Propriétaires.

Québec, 10 nov. 1880

DOCTEUR CASGRAIN

CHIRURGIEN DENTISTE

A transporté ses salles d'opérations à la Haute-Ville.

No. 17 RUE, SAINT JEAN.

Porte voisine de la Banque d'Épargne. Québec, 2 mai 1881.—3ms

HOTEL UNION

Cote du palais Québec

R. X. SAUVIAT, PROPRIETAIRE.

Cet Hotel, si bien connu du public voyageur et situé à proximité de la gare du chemin de fer du Nord, se recommande par elle-même au public en général par la satisfaction qu'il offre sous tout rapport.

D'abord il est pourvu des plus grandes et belles chambres d'Échantillon pour les commis-voyageurs, la Salle de billard, est la plus spacieuse de Québec, avec quatre des meilleurs tables des États-Unis, les chambres à coucher, sont d'une propreté marquée, la table ainsi que la cuisine, ne laissent rien à désirer sous le rapport de la propreté ainsi que sur le choix des mets.

Un Téléphone, "Bell" donne communication générale dans toute la ville.

R. X. SAUVIAT, Propriétaire. Québec, 8 juillet 1881.—2m

CHEMIN DE FER Quebec Central.

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE Sherbrooke et Québec et St Joseph, l'endroit le plus rapproché par voie ferrée des mines d'Or de la Chaudière. Commencant jeudi le 26 mai 1881. Les trains voyageront comme suit:

Table with 2 columns: Train name and departure time. Includes 'Passager Laisant Sherbrooke', 'Passager arrivant à Lévis', etc.

Les trains feront le parcours d'après l'heure de Montréal. A. STEELE, Surintendant

J. B. BOURGEOIS ARCHITECTE

No. 92, RUE ST PIERRE, QUEBEC. Québec, 13 juin 1881.

FEUTRES FEUTRES FEUTRES

Les dernières modes de Paris, Londres et New-York. — AUSSI — Grande réduction sur les CHAPEAUX DE PAILLE Machinale et autres.

No. 194, Rue et Faubourg St. Jean. CHEZ L. E. BERTHELOT, 6 juillet 1881.

AUX VICTIMES DU DERNIER INCENDIE et AUTRES.

Octrois gratuits de Terrains! 150 LOTS A DONNER.

Les propriétaires de la propriété connue sous le nom de SANS BRUIT, près de la barrière Saint-Vallier, sont prêts à donner cent cinquante terrains (150) avec des titres bons et valables, à ceux qui promettent de bâtir des maisons en briques ou villas dans l'espace d'une année.

Médecines Françaises BREVETÉES.

En reception, médicaments Français dont voici la liste:

Fer Bravais, Pâte Zed, Pomade Galopane, Dragées Meynet, Capsules de Bourgeaud, Pastilles du Dr Belloc, Elixir de Duero, charbon du Dr Belloc, Pilules de Vallet, Pilules de Blancard, sirop de Grimaud, Injection Brou, Vir de Dusart, Huile de Foie de Morue de Fresnes, Pâte de Sève de Pin Maritime, Sirop de Sève de Pin, Goudron de Guyot, Sirop de Raifort, Quina, LaRoche, Lait antipeptique etc., etc.

Les Moulins à Coudre Singe.

Sont les meilleurs. Les plus hauts honneurs aux Expositions du Canada en 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, et 1880, à Philadelphie 1876, à Sydney, Australie, 1877, aussi médailles d'argent en Prusse, Cuba, Mexique, Brésil, etc.

BERNARD ET ALLAIRE, Agents pour la Province de Québec.

On a besoin d'Agents pour les comtés de Québec, Lévis, Beauce, Arthabaska, Berthier, Bellechasse, Bonaventure, Brome, Chambly, Mégantic, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay, Drummond, Drummond, Gaspé, Kamouraska, l'Islet, L'Anse-au-Loup, Montserrat, Nicolet, Portneuf, Rimouski, Montserrat, etc.

BERNARD ET ALLAIRE, Agents pour la Province de Québec, 6, rue la Fabrique Québec, Québec, 19 mai 1881

LARUE ET PACAUD AVOCATS

Bureau: 10 rue Donnacona (près les Ursulines) Haute-Ville, Québec, ACHILLE LARUE } ERNEST PACAUD ex-M. P. } ex-Notaire

Suivront les cours de Québec, Beauce, Montmagny et Bellechasse. Québec, 23 mars 1881.

Chemin de fer Q. M. O. & O.
Changement d'Heures.

A PARTIR DE
LUNDI 16 MAI 1881.

Les trains partiront comme suit :

	Mixte.	Malle.	Express
Départ de Hochelaga pour Ottawa...	8.30 am	5.15 pm	
Arrivée à Ottawa...	1.09 pm	9.45 "	
Départ de Ottawa pour Hochelaga...	8.10 am	4.55 "	
Arrivée à Hochelaga...	12.40 pm	9.25 "	
Départ de Hochelaga pour Québec...	8.00 pm	10.00 "	
Arrivée à Québec...	9.25 pm	6.30 "	
Départ de Québec pour Hochelaga...	10.10 am	10.00 pm	
Arrivée à Hochelaga...	4.40 m	6.30 am	
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme...	5.30 pm		
Arrivée à St. Jérôme...	7.15 "		
Départ de St. Jérôme pour Hochelaga...	6.45 am		
Arrivée à Hochelaga...	9.00 "		
Départ de Hochelaga pour Joliette...	5.00 pm		
Arrivée à Joliette...	7.25 "		
Départ de Joliette pour Hochelaga...	5.40 am		
Arrivée à Hochelaga...	8.15 "		

(Trains Locaux entre Aylmer.)
 Les trains quittent la Gare de Mile-End sept minutes plus tard.
 Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.
 Les trains allant à et venant de Ottawa tout rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.
 Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures p. m.
 Tous les trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.
BUREAU GENERAL, 13, Place d'Armes.
BUREAU DES BILLETS;
 13 Place d'Armes, Montréal.
 202 Rue St Jacques, Montréal.
 Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis Québec
 L. A. SENECAI,
 Surintendant Général.
 Québec, 13 décembre 1880. 1 an

Credit Foncier, Franco-Canadien

CAPITAL - - - \$5,000,000

Président:—L'Hon. E. Duclercq, sénateur, (Paris.)
 Vice-Président:—L'Hon J. A. Chapleau
 Administrateurs pour la division de Québec:
 L'Hon. E. T. Paquet.
 L'Hon. Isidore Thibault;
 Elisée Beaudet, Ecr. M. P. P.
 Directeur pour la même division:—Elisée Beaudet, Ecr. M. P. P.
 Chef de Bureau:—L. N. Carrier, Ecr.
 Banque de la Société:—La Banque (Nationale).

BUREAU A QUEBEC:
 Edifice de la Banque Union, 56, rue St Pierre, en face du magasin de MM. Beaudet et Chénier.
 La Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$250, à long terme avec amortissement. Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commission.
 Pour renseignements s'adresser au chef de Bureau à Québec
 L. N. CARRIER.
 Québec, 17 v. 1881—6ms

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

109
LES MYSTÈRES
 DU
CHATEAU D'UDOLPHE.

XXXIX

LES TRACES DU PASSÉ.

—Plusieurs de ces tours, dit-il à sa fille, ont été négligées et sont devenues l'habitation paisible du chasseur ou du berger. Quelques-fois aussi elles sont l'asile des contrebandiers français ou espagnols. Ces bandits font dans ces montagnes un commerce immense, et l'on envoie souvent des troupes pour les détruire; mais comme leur principal objet est de sauvegarder leur trafic, ils n'attaquent jamais personne tant que leur sûreté n'est pas compromise. Sans doute il eût mieux valu persister à chercher l'hôtellerie;

F. C. THOMAS,
IMPORTATEUR DE
 VERRERIES, FAÏENCE, PORCELAINES, HUILE DE CHARBON, LAMPES, Etc, Etc
 ENTREPOTS MAGASIN
 10 rue des Soeurs, } { 118 côte Lamontagne
 14 Union Lane, } { Basse-Ville.
 Québec, 15 juillet 1880.—1a

MOUNTAIN HILL HOUSE
 (HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE
QUEBEC
 Nouvellement meubl. Tout le confort d'un hôtel supérieur
 À proximité des Chambres de Parlemen
 T. HAMEL, Gérant.
 Québec, 23 septembre 1880

AVIS.
 Il sera présenté un bill à la prochaine session de la législature de Québec, pour incorporer une société sous le nom de "Société de l'Union St Joseph à St Roch de Québec."
 J. E. MARTINEAU, Président.
 J. B. DROUIN, Secrétaire.
 Québec, 16 avril 1881.

RECOMPENSE Nationale de 16,600 fr. Médaille d'Or etc

QUINA-LAROCHE FERRUGINEUX

Un sel de Fer soumis au dialyseur et combiné au Quina Laroche devient le plus actif des toniques reconstituants. Il procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force; il aide les Croissances difficiles, combat l'Anémie, Maladie de langueur, Lymphatisme, Scrofule, suites de Couches, favorise les Digestions, active les Convalescences, etc.

Paris, 22 et 49, rue Drouot et Pharm

CODEINE & TOLU
PAINZÉLÉ
 Dr. Zed
 La boîte 1 fr. 25 c.
 22 et 45 R. Drouot, Paris

Cette Pâte Pectorale, sous forme d'un bonbon délicieux, procure un CALÈZE RAPIDE dans toutes les Irritations de Poitrine.

Seul dépôt chez M. Brassart, Professeur-Botaniste diplômé, rue St Joseph no 25 St Roch, de Québec.
 Québec, 21 mars 1881.—6ms

A PRETER
 PLUSIEURS MILLE PIASTRES par placements de pas moins de deux cents piastres et plus chacun sur première garantie hypothécaire.
 S'adresser à
 MM. PELLETIER ET ALLAIRE, Notaires.
 No. 28 Rue St Pierre, Québec.
 J. E. C. Pelletier, } { Jos. Allaire,
 N. P. } { N. P.

Avocats.
IRVINE & PEMBERTON,
 Avocats.
 Rue St Pierre, Bloc de la Banque Union, 2e étage.

PELLETIER & CHOUINARD,
 Bureaux, Rue St Louis.
 Suivent les Cours de la Malbaie et de Québec.

SEWELL, GIBSON & AYLWIN
 119, rue St. Pierre.
 Suivent les Cours d'Arthabaska et Québec.

ROSS, STUART & STUART
 BUREAUX
 Côte de la Montagne.
SUZOR & TESSIER
 15, rue Buade, Québec.
C. O. LABRECQUE.
 AVOCAT
 Bureau, 4, rue St. Pierre.
 Résidence privée, 25, rue St Joseph.

A. X. TALBOT.
 Avocat.
 86 rue St Joseph St Roch.
 Suit les Cours des districts de Montmagny et Beauce.
 Bureau, 9 rue St. Pierre, Québec.

LANGELIER, & LANGELIER
MONTAMBAULT.
 105, Côte de la Montagne.
 Suivent les Cours de Beauce, Montmagny et Québec.
A. LEGARE
 43, rue Dalhousie, Québec.
 Suit les Cours de Montmagny et Québec

D. R. BARRY,
 AVOCAT.
 No 2, Coin des rues Donacona et Desjardins, Haute-Ville, Québec.
 Québec, 10 décembre 1880

J. A. M. GAGNON,
 Avocat,
 bureau, 4, rue St Pierre, Québec,
 Suit les cours de Québec et Kamouraska
 Québec, 15 fév. 1881.—6m

LS F. PINAULT
 AVOCAT
 92 rue St Pierre, Commercial Chambers
 2e étage

VIEUX HABITS
 Vente et achat d'effets de seconde main.
 Les Personnes qui ont des vieux habits et des ménages à vendre feront bien de s'adresser ou d'écrire aux.
 Nos 232 et 234 rue St Valier St Roch.
 On paie le prix le plus élevé.
 Ancienne maison Senotte.
 L. GOUHIER.
 Québec, 24 Juin 1888.—3m.

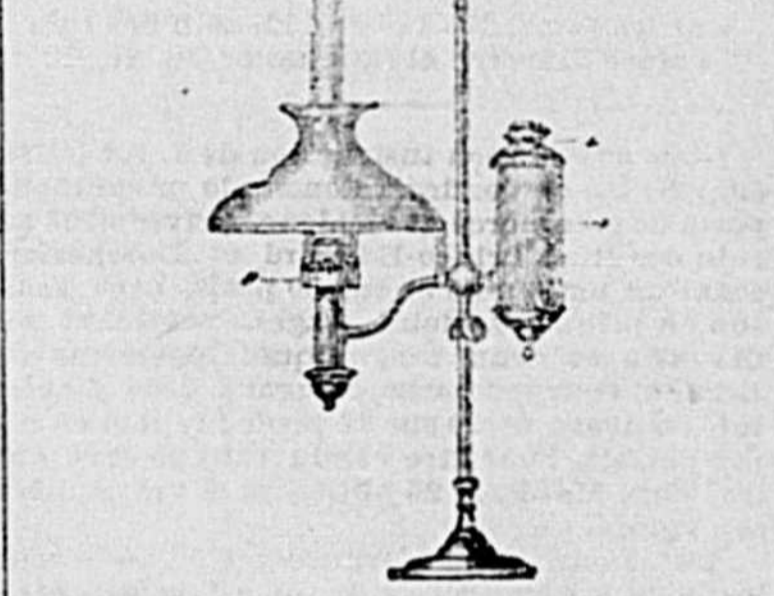
DINNING & O'NEIL
 FOURNITURES
 POUR NAVIRES
 — ET —
GOELETTES.
 CORDAGE, ETOUPE, GOUDRON, BRAI, POULIES, PAVILLONS, COMPAS, CARTES MARINES, TOILE A VOILE Etc
 AUX PRIX LES PLUS BAS.
 No. 70, Rue St Pierre, No. 70.
 Québec, 15 juillet 1880.—1a

COMPAGNIE
D'ASSURANCE STADAGONA
 Contre le feu et sur a vie
EN LIQUIDATION
 Bureau au No. 95 Rue St. Pierre
 au 3eme étage.
 Les actionnaires qui doivent à cette compagnie pour versements échus, sont requis de venir régler et payer sous le plus court délai
 Québec, 15 juillet 1880.

J. & W. REID
 No. 40.
 RUE ST. PAUL, QUEBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER FEU.
 TIRE pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.
 PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures des maisons.
 PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.
 SACS DE PAPIER faits à la machine pour épicerie, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.
 LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires grands et petits faits à ordre, sous le plus court délai.
IMPORTATEUR et MARCHANDS
 De papiers à écrire, D'enveloppes, De plumes et d'Encre.
 Et de toutes sortes de Papeteries.
 Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail en gros seulement.
TAPISSERIES,
J. & W. REID,
 No. 98 et 100, rue St. Paul
 Québec, 15 juillet 1880

F. O. Vallerand & Frère
IMPORTATEURS



EN GROS ET EN DETAIL
 92 Cote Lamontagne,
 33 rue Notre-Dame
 Basse-Ville.
 Québec, 15 juillet, 1880.

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des malles
CANADIENNES et des ETATS-UNIS

ISSI Arrangements d'été 1881
 Cette ligne se compose de puissants et rapides steamers en fer de première classe, à machines doubles, bâtis sur le "Clyde."

MALLE DE LIVERPOOL
 partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à Loch Foch, pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passages allant en Irlande et en Ecosse, ou en venant, devront partir comme suit:
 DE QUEBEC

POLYNESIAN.....Mai 15
PARISIAN....." 21
SARDINIAN....." 28
MORIVIAN.....Juin 4
SARMATIAN....." 11

D'autres vapeurs pour Liverpool seront voyés à des époques régulières pendant toute la saison.
Prix du passage de Québec
 Cabine \$70 et \$8
 Selon la position
 Intermédiaire \$40
 Entrepont 25
 Un médecin habile est à bord de chaque vapeur.
 Les cabines ne sont retenues qu'en payant le prix de passage.
 Des connaissements directs pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest données à Liverpool et dans les grandes villes du continent.
 Un "Tender" avec les Malles et les Passagers des steamers de la Malle pour Liverpool quittera le quai Napoléon, tous les samedis matins à 9 heures précises.
 Pour plus amples détails s'adresser à
ALLANS, RAE & CIE.
 Agents Québec
 Québec, 15 juillet 1880.

HOTEL ALBION
RUE du PALAIS
QUEBEC,

Le soussigné annonce au public qu'il vient d'ouvrir le grand Hotel connu sous le nom d'ALBION HOTEL auquel il a fait subir une restauration des plus complètes.
 Le nouvel hotel a été meublé à neuf et pourvu de toutes les améliorations qui en font un établissement de première classe. La table sera toujours abondamment pourvue de toutes les primeurs, et la buvette ne laissera rien à désirer.
 Comme les annonces de la maison ne sont pas encore parvenues dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, nous avons résolu d'adopter pour la présente année des prix réduits, dans le but de faire connaître et apprécier notre établissement.
 L. M. BLOUIN,
 Propriétaire
 N. B.—Nos agents seront à l'arrivée de tous les trains de chemin de fer et des bateaux à vapeur.
 Québec, 9 avril 1881.—3ms.

IMPRIME ET PUBLIE
 PAR
 La Compagnie d'Imprimerie de Québec
 Au No. 76, Rue St. Joseph, St. Roch.
QUEBEC.

mais, d'une part, les guides avouaient qu'ils s'étaient égarés, et de l'autre, l'orage menaçait d'éclater avec violence. Que craignait-on d'ailleurs? La compagnie était assez nombreuse et bien armée. On résolut donc de tâcher, à tout hasard, de pénétrer dans l'enceinte.
 Les voyageurs se mirent à gravir un petit chemin tournant, creusé dans le roc vif, au milieu des broussailles. Après beaucoup de peines, ils parvinrent, non sans danger, à atteindre la plate-forme, et se trouvèrent devant un bâtiment ruiné, imposant encore, malgré la dégradation de ses murailles extérieures dont les débris gisaient dispersés dans une enceinte immense, solitaire et couverte de grandes herbes. La fortresse avait dû être très-importante et dominer tout le vallon. Le comte s'étonna qu'elle eût été négligée. Comme il en faisait le tour, il crut entendre des voix à l'intérieur. Un peu après, les aboiements d'un chien l'arrêtèrent, les

mêmes apparemment qui avaient guidé les voyageurs jusque-là. Il revint donc du côté de la porte d'entrée, et dit à un domestique de s'avancer et de frapper. A ce coup succéda un sourd murmure de voix éloignées, puis un silence absolu. Le comte frappa à son tour.
 Bientôt un pas lourd se fit entendre, et une voix demanda :
 —Qui appelle ?
 —Nous sommes des amis, dit le comte, et nous demandons un asile pour cette nuit.
 On entendit tirer de forts verrous. Un homme vêtu et armé comme un chasseur se présenta.
 —Entrez, dit-il.
 Deux autres hommes portant le même costume parurent à côté du premier et s'empressèrent autour des voyageurs, les invitant à passer la nuit dans le bâtiment et à partager leur souper. On les introduisit dans une salle immense et toute démeublée, qu'éclairait mal le feu d'une cheminée placée à l'une des extrémités.

Plusieurs quartiers de gibier cuisaient sur le brasier.
 —Asseyez-vous, dit un des hommes, et toi, Jacques, arrange donc le feu. Mademoiselle, goûtez notre eau-de-vie, c'est la meilleure qui ait jamais coulé d'un baril.
 Blanche sourit avec timidité et s'excusa, pendant que son père prenait gaiement le gobelet. Sainte-Foix, assis près d'elle, lui serra la main et voulut l'encourager du regard; mais elle s'occupait du chasseur qu'on nommait Jacques et qui tenait les yeux constamment fixés sur le jeune homme.
 En ce moment, le cor sonna au dehors et fut suivi de quelques cris d'appel.
 —Ah! dit négligemment un des hommes, ce sont nos compagnons qui reviennent.
 Deux autres individus parurent à l'instant, le fusil sur l'épaule, les pistolets à la ceinture.
 —Eh bien, enfants, quelle chasse? crièrent les premiers en

s'avancant vers les nouveaux venus.
 —Bonne prise, pardieu !... Eh! eh! qu'est-ce que le diable nous a amené là? dirent ceux-ci en mauvais espagnol en montrant le comte et sa suite. Où les avez-vous rencontrés ?
 —Rencontre agréable! dit en français celui qui avait reçu les voyageurs. Ce gentilhomme et sa compagnie s'étaient égarés en route; ils ont demandé à passer la nuit dans le fort.
 Les autres ne répondirent rien; mais ils se mirent en devoir d'étaler les oiseaux qu'ils avaient tués. Une des carrassières, en tombant rendit un son métallique, et des pièces d'or s'éparpillèrent sur le plancher. Le comte, étonné, considéra le porteur de cette besace; c'était un homme grand et robuste, d'une physionomie hardie; au lieu d'une veste de chasse, il portait un uniforme de soldat tout usé.